

Compte rendu du Conseil municipal de Saint-Pierre de Varengville du 28/11/2013

Projet de modification des statuts du Conservatoire de musique du Val de Seine :

Le Conservatoire propose de modifier les statuts en supprimant les quotas d'élèves (43 élèves pour Saint-Pierre de Varengville) avec un impact sur la contribution que verse notre commune annuellement pour permettre aux parents de bénéficier de tarifs abordables (52.034 € en 2013). En effet, alors que la contribution communale annuelle était minimisée s'il y avait moins de 43 élèves, elle n'évoluera plus en fonction du nombre d'élèves, qu'ils soient moins ou plus que l'ancien quota de 43. Afin d'expliquer ce projet de modification aux élus de Saint-Pierre de Varengville, Monsieur Régé, Président du Conservatoire, et Monsieur Couvez, Directeur, ont accepté de venir le présenter.

Le Conservatoire est un syndicat composé des communes de Saint-Pierre de Varengville, St Wandrille, St Paer, Duclair et de deux intercommunalités le SITY et le CCVS. Son budget annuel est d'environ 760.000 € en Fonctionnement, dont 90 % sont des charges de personnel (professeurs), et d'environ 25.000 € en Investissement. Les recettes proviennent des participations des communes et des familles ainsi que 18.000 € du Conseil Général. Les montants de participation des familles dépendent du quotient familial et du nombre d'inscrits par famille. Ils évoluent tous les ans en fonction de l'indice INSEE.

Les participations des communes sont actuellement calculées à partir de 3 variables : le nombre d'élèves fixé par communes, le potentiel financier des communes, le nombre d'habitants des communes. Du fait de l'application de ces 3 critères, des variations importantes peuvent exister d'une année sur l'autre. Le souhait du Syndicat est de limiter ces variations pour les communes et le budget du Conservatoire afin de faire face aux charges fixes, notamment aux charges de personnel. Pour ce faire, il est proposé de supprimer les quotas d'élèves afin que les cours soient remplis au maximum, soit 500 élèves pour toute l'école, afin de percevoir un maximum de recettes des familles et résorber les listes d'attente.

Il est donc proposé de modifier les statuts et de fixer les 2 critères restants pour le calcul des contributions à 60% pour le nombre d'habitants et 40% pour le potentiel financier des communes. Pour Saint-Pierre de Varengville, la contribution 2014 serait alors de 58.500 € (contre 56.500 € avec les critères actuels).

Certaines précisions sont demandées par les conseillers :

- Certaines disciplines (chant, tuba, ...) sont très peu fréquentées car les heures sont adaptées à la faible demande mais il est également précisé que le conservatoire, service public culturel, a vocation à proposer une palette large d'instruments, même les moins demandés.
- Régulièrement un départ de Caudebec et St Wandrille de l'école est évoqué avec le risque financier que cela occasionnerait, car, même s'il y a moins d'élèves, les communes restantes devront payer les mêmes charges dans ce cas.
- La modification des statuts est proposée avant les prochaines municipales car la situation financière est déjà difficile (suppression des indemnités élus, effort demandé aux professeurs) et avec l'augmentation des charges patronales il y a une certaine urgence à trouver des recettes supplémentaires.

Monsieur le Président conclu que l'école de musique du Trait renforce l'attractivité du territoire en tant qu'établissement agréé, des jeunes débutants pouvant par ailleurs poursuivre leurs études au Conservatoire de Rouen ou autre.

Le Conseil municipal à l'unanimité demande aux délégués de Saint-Pierre de Varengville de solliciter le Conseil syndical pour :

- reporter ces projets de modification après les prochaines municipales de 2014 afin que les nouveaux élus, responsables de la bonne gestion de leurs futurs budgets communaux, se positionnent sur l'évolution des statuts du Syndicat,
- inscrire dans les statuts un plafond d'élèves maximum accueillis par le conservatoire à 500,
- soumettre la proposition d'un quota plancher par commune calqué sur les quotas actuels.

Tarifs communaux 2014 :

Ils évoluent de + 0,6 % suivant l'indice des prix à la consommation d'octobre 2012 à octobre 2013 (+1,9 % en 2013).

LUDISPORTS 2013-2014 :

Le Conseil municipal décide de participer à l'opération Ludisports 76 mis en place par le Département de Seine-Maritime, qui s'adresse aux enfants de 6 à 11 ans, scolarisés à l'école élémentaire, pour la découverte des activités physiques et sportives sur le temps périscolaire.

Effondrement de terrain Chemin de la Briqueterie :

Un effondrement d'origine inconnu est apparu sur la parcelle privée AE 265 et situé à 7 m de l'immeuble à usage d'habitation sis au 387 Chemin de la Briqueterie qui a été évacué dès connaissance du phénomène par arrêté municipal. Conformément à l'avis du BRGM, un périmètre de protection de 60 m a également été mis en place et notifié aux riverains concernés. Les services communaux ont également procédé au rebouchage de l'effondrement comme préconisé en attendant la réalisation des sondages.

Travaux de sécurité routière au Paulu :

Dans le prolongement des études et réunions organisées avec les services de gendarmerie, la CREA et la Direction des Routes de Seine-Maritime, cette dernière vient d'autoriser la commune à implanter des coussins berlinois (8.876,71 € TTC) afin de réduire les vitesses aux abords du nouvel arrêt de bus scolaire et FILOR que la CREA vient de créer côté habitations à la demande de la commune suite aux observations des riverains. Cette solution sera également l'occasion de sécuriser les sorties des employés de l'usine et d'inciter les automobilistes à réduire leur vitesse dans le hameau. A ce titre, la Direction des Routes a permis d'anticiper l'implantation du panneau de limitation à 30 km/h des coussins berlinois dès l'entrée de ville en venant de Villers-Ecalles. Un double axe routier a également été réalisé en résine blanche pour rappeler plus fortement l'interdiction de doubler (3.468,40 € TTC). Un courrier d'information a été envoyé à ce titre aux habitants du Paulu et les quelques retours sont tous positifs.

Rapports d'activités 2012 des délégués de la CREA pour les services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif :

Considérant le prix encore élevé de l'Eau à Saint-Pierre de Varengueville par rapport aux autres communes de la CREA, le Conseil municipal remercie la CREA de bien vouloir poursuivre activement sa politique d'harmonisation du prix de l'Eau sur son territoire, qui a déjà permis une baisse sur la facture varenguevillaise type de 120m3 de 8,21 % en 2010, de 3,57 % en 2011 et de 4,29 % en 2012.

Le Conseil municipal attire à nouveau l'attention de la CREA sur l'objectif de mettre un terme à la dérogation préfectorale du 05/06/2009 autorisant pour 3 ans le dépassement en triazines (pesticides) de la zone de distribution publique AUSTREBERTHE dépendant du syndicat de la Haute Vallée de l'Austreberthe et qui dessert les hameaux du Paulu et du Pont des Vieux à Saint-Pierre de Varengueville. A ce titre, les élus remercient la CREA du courrier du 31/01/2013 par lequel il est précisé qu'une étude était en cours pour mettre en place un programme d'actions pour éviter de nouvelles pollutions du même type (pesticides) sur le captage. Par ailleurs, une étude pour la réalisation d'une usine de potabilisation a été lancée par le SIAEPA. Enfin, une communication devait être programmée par le délégué auprès des abonnés concernés.

Considérant que plusieurs hameaux ne bénéficient pas du tout-à-l'égout et que pour certaines habitations la mise en conformité de leur installation d'assainissement individuel est techniquement impossible ou très onéreuse, le Conseil municipal demande à nouveau à la CREA d'examiner les possibilités d'extension du réseau d'assainissement collectif dans les secteurs qui en sont encore privés et en priorité les Hameaux des « Vieux », de la Route des « Mailles » et du « Bout de la Ville ». Les élus remercient la CREA de son courrier du 19/02/2013 par lequel il est précisé que les extensions du réseau d'assainissement aux Hameaux des Vieux et du Bout de la Ville sont inscrites au programme pluriannuel à 5 ans du Pôle de Proximité de Duclair.

Projet de rénovation du groupe scolaire et de la future bibliothèque : Audit énergétique

Un audit énergétique est désormais nécessaire afin d'identifier les travaux à réaliser pour permettre des aménagements optimaux en termes de confort des usagers et d'économies d'énergie. Pour ce faire, six bureaux d'études proposés par l'ADEME ont été consultés et THERMAVIVA a été retenu pour 3.408,60 € TTC. Les services municipaux ont pu bénéficier de l'aide de la cellule énergie de la CREA afin de déterminer le niveau de pertinence de l'offre.

Enquête publique pour le Plan de Déplacements Urbains de la CREA (jusqu'au 14/12/2013) :

Un PDU détermine l'organisation du transport des personnes et des marchandises, la circulation et le stationnement. Tous les modes de transports sont concernés, ce qui se traduit par la mise en place d'actions en faveur des modes de transports alternatifs à la voiture particulière : les transports publics, les deux roues, la marche, etc. 1.638.000 déplacements sont effectués par jour sur le périmètre de la CREA avec une majorité de flux internes et localisés dans les centres urbains. Les habitants de la CREA effectuent en moyenne 3,79 déplacements par jour. Après une forte hausse, la croissance générale de la mobilité semble marquer le pas puisqu'elle n'a augmenté que de 6,5 % sur la période 1996-2007. Ce phénomène est observé dans la plupart des grandes agglomérations. L'utilisation de la voiture est en stagnation mais reste de loin le mode de déplacement le plus utilisé avec la marche à pied. L'utilisation des transports collectifs a connu une forte croissance et l'utilisation du vélo reste faible.

Concernant plus particulièrement Saint-Pierre de Varengueville, la commune a engagé un programme de travaux de création de voies à circulation douce pour desservir certains quartiers et les hameaux à raccorder au centre bourg, avec notamment les nouveaux chemins piéton aux Mailles et au Haridon, le récent trottoir sur la route de Duclair (RD43) jusqu'au Chemin de la Briqueterie et en 2014 le chemin piéton de l'allée des Violettes jusqu'à la route de Duclair et

une piste cyclable au Hameau du Bout de la Ville, sous réserve des financements notamment de la CREA « Plan Vélo ».

Par ailleurs concernant les transports en commun, des courriers sont régulièrement envoyés à la CREA afin de proposer des améliorations qui tournent autour de 3 axes transmis à la commission d'enquête :

1) Demande de desserte par FILOR de tous les hameaux et création d'un lien FILOR-TEOR :

A sa création, il a été indiqué que le transport à la demande FILOR avait pour vocation de desservir les secteurs isolés des communes rurales afin de les ramener vers des arrêts de lignes régulières ou directement dans le centre des bourgs où sont situés les services. Or, de nombreux hameaux dans cette situation ne sont pas équipés d'un arrêt FILOR. De plus, la faible population de ces hameaux et le fait que par définition FILOR est utilisé pour des déplacements plutôt occasionnels autorisent à penser que l'impact financier ne serait pas insurmontable pour créer ces nouvelles dessertes. Par ailleurs, de manière dérogatoire aux zones géographiques limitées en vigueur pour FILOR, un lien FILOR-TEOR (Canteleu) pourrait renforcer la cohérence des déplacements au sein de la CREA. Les usagers se rendraient ainsi sur Rouen grâce à la combinaison de ces deux modes de transports en commun avec la souplesse de réservation d'un trajet FILOR puis l'utilisation des lignes régulières fréquentes et en site propre de TEOR leur permettant un accès rapide au centre-ville.

2) Demande d'amélioration de la ligne 26D :

Des axes d'amélioration de l'attractivité de la ligne 26D Saint-Pierre de Varengueville-Rouen ont été identifiés en termes de temps de trajet et de fréquence, d'autant que le trafic sur le trajet emprunté par la ligne 26D est désormais de plus en plus pénalisant.

Une prolongation de la ligne 26D avait été demandée vers la commune de Duclair, chef-lieu du canton où de nombreux Varenguevillais se rendent pour y trouver les administrations, les services et les commerces absents à Saint-Pierre de Varengueville. Cependant, la mise en place de FILOR remplit désormais cette fonction.

3) Demande de création d'une desserte régulière vers Barentin (hors CREA) :

Il existe un problème d'organisation des transports entre les communes périphériques de la CREA et Barentin. Pour des raisons juridiques tenant à une territorialité de compétence, le transport public vers cette commune n'est pas organisé, malgré sa proximité et le besoin d'accès des usagers aux multiples commerces et surtout à des services publics dont relèvent administrativement nos communes comme POLE EMPLOI, la CARSAT, la permanence de Sécurité Sociale, les services de soins, la mairie pour la réalisation de passeports, etc.

Cette situation est pénalisante pour les habitants qui, bien loin de toute considération juridique, évoquent l'incohérence de ces frontières purement administratives avec la réalité de leur quotidien et leurs besoins en déplacement.

Aménagements d'hydraulique douce sur l'ensemble du bassin versant :

Une enquête publique s'est déroulée pour la Déclaration d'Intérêt Général des aménagements d'hydraulique douce sur l'ensemble du bassin versant de l'Austreberthe et du Saffimbec. Le bassin versant de l'Austreberthe et son affluent le Saffimbec est un territoire marqué par les problèmes d'érosion, de ruissellement, d'inondation et de pollution. Le Syndicat Mixte du Bassin versant de l'Austreberthe et du Saffimbec (SMBVAS) a été créé par le Préfet en 2000 avec pour mission de gérer le risque inondation et la protection de la ressource en eau et des milieux sur ce territoire. Depuis 13 ans, 45 ouvrages structurants types barrages/bassins ont pu voir le jour par le SMBVAS pour un montant de 8 M d'€ et près d'une soixantaine de projets privés d'«hydraulique douce» ont pu faire l'objet d'une aide technique pour leur mise en place de la part du SMBVAS pour un montant de environ 196.000 € HT répartis en haies, talus, fossés, noues, fascines, mares et boisement. En 2013, le constat est le suivant : tout en ayant leur limite, les aménagements structurants ont permis de limiter des dégâts sur les biens et les personnes lors des derniers épisodes orageux. Par contre, les aménagements d'hydraulique douce sont largement insuffisants, il est nécessaire de les multiplier sur le territoire pour limiter les problèmes liés aux petites et moyennes pluies, pour diminuer les pollutions vers la ressource en eau et pour favoriser la biodiversité. Pour que le taux de réalisation de ces aménagements soit significatif afin d'avoir un effet perceptible sur l'environnement, l'une des options retenue par le SMBVAS est de les réaliser en se portant « Maître d'ouvrage » des travaux sur du parcellaire privé et sur la base du volontariat des propriétaires.

Enquêtes publiques : Protection du captage d'Hénouville

Afin de garantir la qualité de l'eau distribuée, le Code de la Santé Publique prévoit l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eau potable. Le SIAEPA de la Région de Montville a réalisé une étude d'environnement pour le forage situé au lieu-dit « La Fontaine » localisé sur la commune d'Hénouville et qui alimente Saint-Pierre de Varengueville en Eau potable.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable assorti de réserves :

La surface du bassin d'alimentation du captage est estimée à plus de 12 km² et trois périmètres de protection ont été identifiés : immédiate, rapprochée et éloignée. Si les périmètres de protection immédiate (de 5 à 65 m) et rapprochée

(de 20 à 200 m) font l'objet de prescriptions détaillées et de travaux chiffrés financièrement, le périmètre de protection éloignée (sur le reste des 12 km²) est évoqué de manière plus succincte dans l'enquête publique. Il est renvoyé à la réglementation générale le concernant sauf pour la mise en conformité des installations, ouvrages, travaux et activités existant sur les terrains compris dans les périmètres de protection qui devra intervenir dans les 2 ans.

Dans le rapport de l'hydrologue, la surface du périmètre de protection éloignée est définie comme une « zone sensible » sur laquelle il est indispensable que soit appliqué l'ensemble de la réglementation. Par ailleurs, il ressort des écrits des divers documents de l'enquête publique que ce périmètre couvrirait essentiellement de vastes surfaces boisées. Dans le document d'évaluation de la protection il est indiqué qu'il n'y a donc pas de dépense de protection ni d'indemnité à prévoir par la collectivité, les prescriptions de ce périmètre restant dans le domaine de la réglementation générale et ne concernant que des surfaces boisées.

Cependant, sur la carte d'occupation du sol, il s'avère que le bassin d'alimentation dans le périmètre de protection éloignée est aussi occupé, en plus des espaces boisés évoqués, par des surfaces de cultures importantes.

Or, le projet d'arrêté préfectoral de DUP dans son article 3.3 précise que le périmètre de protection éloignée doit être considéré comme une zone sensible où la réglementation générale doit être appliquée. Cet article renvoie ensuite à la rubrique 15 qui interdit l'utilisation de tous les produits destinés à la lutte contre les ennemis des cultures et au désherbage.

Le Conseil municipal souhaiterait donc que des précisions lui soient apportées sur ce qu'implique concrètement pour les exploitants de ces cultures situées dans le périmètre de protection éloignée la combinaison des articles 3.3 et de la rubrique 15 en terme d'utilisation des produits destinés à la lutte contre les ennemis des cultures et au désherbage (limitation, interdiction ou aucune modification ?). En cas de limitation ou d'interdiction de ces produits, serait-il confirmé qu'il n'y aurait pas d'indemnité à prévoir par la collectivité, notamment aux agriculteurs ?

Déclaration d'Utilité Publique du projet de Pôle sportif Chemin de la Messe à Saint-Pierre de Varengeville :

A l'issue de l'enquête publique, il s'avère que plusieurs personnes ont pu apporter leurs remarques sur ce projet, dont le propriétaire actuel des terrains ainsi que les futurs usagers représentés par une vingtaine de sportifs et dirigeants de l'ASSPV qui se sont mobilisés à l'occasion d'une permanence de Monsieur le Commissaire Enquêteur. Celui-ci doit désormais remettre son rapport sous un mois avant transmission au juge de l'expropriation.

Projet de réhabilitation de l'ancienne pharmacie en cabinet médical :

Le propriétaire actuel a donné son accord pour la vente de son bien à la commune. Les premières réunions de travail ont eu lieu avec certains professionnels de santé pour identifier les besoins et chiffrer de manière plus précise les travaux et les loyers. Ces derniers seront en effet calculés sur la base du prix d'achat et des travaux afin que cette opération soit financièrement blanche pour le budget communal à l'issue d'une durée d'amortissement d'environ 25 ans.

Dissolution du Syndicat d'Electrification de Duclair en 2014 : Reprise de l'ensemble des petits syndicats par le Syndicat Départemental d'Energie de Seine Maritime.